



## RÈGLEMENT DU CONCOURS « UNI est là »

### Description et durée du concours

Le présent règlement régit tous les aspects du concours « **UNI est là** » et lie les participants.

1. Le concours « **UNI est là** » est organisé par Caisse populaire acadienne ltée (ci-après appelée « UNI ») et se tient du lundi 25 mars 2024 à 9 h au vendredi 3 mai 2024 à 17 h.

### Admissibilité

2. Ce concours est ouvert exclusivement aux membres d'UNI. Pour un membre de moins de 19 ans, le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal est nécessaire pour réclamer un prix, sans quoi la participation sélectionnée du participant mineur sera disqualifiée. Sont exclus : les employés, dirigeants, bénévoles, représentants ou agents d'UNI et de ses filiales et toute personne demeurant sous un même toit que l'une de ces personnes.

### Comment participer

3. Pour participer, le membre devra partager un témoignage écrit (maximum 500 mots) ou une vidéo (maximum 30 secondes), où UNI a été là dans les moments qui comptent vraiment (exemple : un retour aux études, une première maison, le démarrage d'une entreprise, une retraite ou encore une expérience positive vécue).
4. Trois façons de participer :
  - a. **En points de services en remplissant le formulaire papier disponible sur place.** Le membre doit remplir le formulaire papier en incluant les informations suivantes : prénom, nom, courriel (facultatif), adresse, ville, code postal, cellulaire, âge, point de services et témoignage (maximum de 500 mots). Le formulaire devra être déposé avant la fermeture du point de services d'UNI le vendredi 3 mai 2024. Veuillez noter que les heures d'ouverture peuvent être différentes d'un point de services à l'autre. Consultez nos heures sur [www.uni.ca](http://www.uni.ca) ou appelez au 1 888 359-1357.
  - b. **En ligne en remplissant le formulaire disponible sur [www.uni.ca/uniestla](http://www.uni.ca/uniestla).** Le membre participant doit remplir le formulaire en ligne en incluant les informations suivantes : prénom, nom, courriel, adresse, ville, code postal, cellulaire, âge, point de services et témoignage écrit (maximum 999 caractères). Le formulaire en ligne devra être soumis avant 17 h 00 le vendredi 3 mai 2024.
  - c. **En partageant votre témoignage vidéo (maximum 30 secondes) sur l'un de vos réseaux sociaux personnels (Facebook ou Instagram) avec #UNIestlà ou #UNIestla.** Un membre participant de cette façon, si déclaré gagnant, devra fournir les informations suivantes : prénom, nom, courriel, adresse, ville, code postal, cellulaire, âge et point de services. Le partage vidéo devra être effectué avant 17 h 00 le vendredi 3 mai 2024.
5. Limite d'une participation par membre pour l'ensemble des façons de participer. Aucun achat requis.

6. Tous les témoignages ne seront pas automatiquement acceptés ou seront inadmissibles au concours s'ils contiennent ou semblent contenir, à l'appréciation exclusive des organisateurs du concours : des aspects offensants, blasphématoires, obscènes ou des mentions inappropriées; des références à toutes activités illégales, de la nudité ou de la violence; des aspects pouvant nuire à la réputation d'une personne ou d'un groupe fondé sur l'âge, la race, la couleur, le sexe, l'identité et l'expression sexuelles, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses, l'état matrimonial, la déficience mentale ou physique, la citoyenneté, la croyance, l'origine nationale, l'apparence physique, l'appartenance politique, ou d'autres facteurs contraires à l'éthique ou illégaux; des représentations de toute conduite, de langage ou autre contexte qui ne seraient pas conformes à l'image des organisateurs ou; pour toute autre raison que les organisateurs jugent à propos.

### Prix

7. 50 prix de 1000 \$ répartis comme suit :

**En points de services - 35 prix de 1000 \$ :** Un tirage de 1000 \$ par point de services parmi l'ensemble des formulaires papier reçus dans la boîte de tirage du point de services. Note : Si un point de services ne contient aucun formulaire papier dans la boîte de tirage ou de formulaire admissible, le prix de 1000 \$ sera ajouté aux tirages des participations en ligne ci-dessous.

Moncton-Tannery Place	200, promenade Ivan Rand Est, bureau 2
Moncton-Morton	35, avenue Morton
Moncton, UdeM	18, avenue Antonine-Maillet
Fredericton	198, rue Regent
Dieppe	251, rue Champlain
Memramcook	587, rue Centrale
Cap-Pelé	2588, Acadie Ouest
Grand-Barachois	1363, route 133
Shédiac	339, rue Main
Cocagne	1913, route 535
Bouctouche	196, boulevard Irving
Richibucto	39, boulevard Cartier
Rogersville	20, rue Boucher
Saint-Antoine	4490, rue Principale
Saint-Louis	10512, rue Principale
Baie Sainte-Anne	5572, route 117
Caraquet	82, boulevard St-Pierre Ouest
Paquetville	1095, rue du Parc
Lamèque	71, rue Principale
Shippagan	212, boulevard J.-D.-Gauthier
Néguac	617, rue Principale
Tracadie	3353, boulevard Dr-Victor-LeBlanc
Sheila	4178, rue Principale
Bathurst	1215, avenue St. Peter
Beresford	816, rue Principale
Petit-Rocher	702, rue Principale
Campbellton	14, rue Roseberry
Eel River Crossing	239, rue Principale
Kedgwick	51, rue Notre-Dame
Edmundston-Rue Canada	85, chemin Canada
Edmundston-Rue Victoria	232, rue Victoria
Clair	821, rue Principale
Grand-Sault	181, boulevard Broadway
Saint-Léonard	683, rue Principale
Saint-Quentin	205, rue Canada



**Formulaires en ligne sur [www.uni.ca/uniestla](http://www.uni.ca/uniestla) et partage de témoignage vidéo sur Facebook et Instagram avec #UNIestlà ou #UNIestla - 15 prix de 1000 \$** : Tirage parmi les formulaires reçus et vidéo partagés. Le nombre de prix remis pour participations en ligne versus les partages de vidéos sera calculé au prorata des participations reçues.

### **Tirage**

8. Le tirage des prix sera effectué au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la durée du concours. Le tirage aura lieu, en présence de témoins, au plus tard le vendredi **10 mai 2024** ou toute date subséquente s'il y a impossibilité d'effectuer le tirage à cette date. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours.

### **Conditions générales**

9. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné au hasard devra respecter les autres conditions suivantes :
  - a) Être joint par UNI dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage;
  - b) Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement;
  - c) Répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée lors d'un appel téléphonique;
  - d) Signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par les organisateurs du concours par la poste, par télécopieur ou par courriel et le retourner à ces derniers dans les quinze (15) jours ouvrables suivant sa réception;
  - e) Pour un membre de moins de 19 ans, le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal est nécessaire pour réclamer un prix sans quoi la participation sélectionnée du participant mineur sera disqualifiée.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition mentionnée au présent règlement, la personne sélectionnée sera disqualifiée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement de participation jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant de ce prix. Les mêmes conditions resteront alors applicables en faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

10. Dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception du Formulaire de déclaration, UNI communiquera avec la personne gagnante afin de l'informer des modalités de prise de possession de son prix. En cas de refus de recevoir son prix par la personne sélectionnée ou défaut de respecter les autres modalités obligatoires dans un délai de 10 jours ouvrables suite à cette communication, UNI sera libérée de toute obligation relativement à la remise de ce prix et pourra procéder, à sa discrétion, à un nouveau tirage, et ce, jusqu'à ce qu'un gagnant soit identifié.
11. Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions sans appel d'UNI, qui administre le concours.
12. Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne ou substitué par un autre prix.

13. Toutes les inscriptions seront sujettes à des vérifications par UNI. Toute demande frauduleuse sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit au tirage. La décision d'UNI à cet effet est finale et sans appel. Les participations ainsi que les témoignages reçus deviennent la propriété d'UNI et ne seront pas retournés.
14. Dans l'éventualité où UNI ne pouvait attribuer un prix tel qu'il est décrit au présent règlement, elle se réserve le droit de remplacer, à son entière discrétion, le prix par un prix de valeur comparable.
15. UNI ainsi que tout autre intervenant relié à ce concours se dégage de toute responsabilité se rattachant aux prix et au concours et ne fournit aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
16. Toute personne qui participe au concours dégage les organisateurs du concours de toute responsabilité quant aux dommages ou pénalités qui pourraient découler de sa participation au concours, de l'acceptation et de l'utilisation du prix. Le gagnant s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet préalablement à l'obtention de son prix.
17. Chaque personne sélectionnée reconnaît qu'à compter de la réception de la communication écrite lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et l'exclusive responsabilité du gagnant ou de la gagnante.
18. UNI se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de mettre fin au concours en totalité ou en partie et d'en modifier le règlement en tout temps et au besoin. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
19. UNI, ses filiales et ses institutions et toute autre personne morale de son groupe corporatif, et respectivement ses membres, administrateurs, dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce concours (ci-après désignés « Bénéficiaires de décharge »), n'assumeront aucune responsabilité quant à toute participation perdue, mal acheminée ou en retard à cause d'un problème lié au service postal, ou toute autre défaillance, pour quelque raison que ce soit. Ils n'encourent aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux et/ou des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, bogues ou d'un échec lors d'un envoi à UNI pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. UNI et les autres bénéficiaires de décharge ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes à la suite de leur inscription au concours. UNI et les autres bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce concours conformément aux règles établies aux présentes.
20. En acceptant le prix, toute personne gagnante autorise UNI à utiliser son nom, lieu de résidence, photographie, image, voix, témoignage reçu (vidéo ou texte) et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
21. Nous pouvons utiliser les renseignements fournis lors de votre inscription au concours afin de vous présenter des produits et services susceptibles de vous intéresser, sauf si la loi l'interdit. Nous pouvons communiquer avec vous par divers moyens, y compris le téléphone, l'ordinateur ou le courrier, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies. En remplissant le formulaire d'inscription, vous consentez à une telle utilisation et communication.



22. Le règlement du concours est disponible sur [www.uni.ca/uniestla](http://www.uni.ca/uniestla).
  23. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du règlement, la version française prévaudra.
  24. Le concours est assujetti à toutes les lois applicables.
- N.B. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*